

**Commission de la Promotion de la Santé à l'École**

**Avis d'initiative 2020.1 du 12 mars 2020**

**Encodage par l'ONE des données vaccinales générées par ses services**

Les membres de la Commission PSE ont eu l'occasion d'entendre début 2020 les services de l'administration de l'ONE dont la responsable du pôle vaccination, qui leur ont présenté l'évolution du calendrier vaccinal ainsi que la politique globale de l'Office concernant la gestion du programme de vaccination en FWB.

- 1. Tous s'accordent sur le fait que le programme de vaccination de la FWB doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de santé publique cohérent.**

Cela signifie donc que ce programme repose notamment :

- sur des recommandations émises par le Conseil Supérieur de la Santé après examen des données probantes ;
- sur un calendrier vaccinal adapté à l'organisation opérationnelle des structures préventives et des professionnels de première ligne ;
- sur la définition d'objectifs communs de protection tant collective qu'individuelle ainsi que sur des stratégies qui assurent un accès équitable aux services dans un système de santé de qualité, notamment en prenant en compte les spécificités de chaque groupe-cible : enfants et adolescents, adultes, voyageurs, professionnels, migrants et demandeurs d'asile ;
- sur la capacité de mobilisation et de concertation des structures de prévention et de promotion de la santé ainsi que des représentants des vacinateurs (pédiatres, médecins généralistes, médecins scolaires, gynécologues) et des patients, afin d'établir ensemble un plan d'action en lien avec les objectifs et stratégies évoqués ci-dessus ;
- sur l'organisation d'un système d'informations vaccinales performant tant au niveau individuel (enregistrement centralisé des données vaccinales) que collectif (mesure des couvertures vaccinales) ;
- sur l'engagement ferme des responsables politiques des différentes entités institutionnelles en faveur de la vaccination et de son financement notamment par l'adhésion à un « plan vaccination ».

**2. Le présent avis portera sur l'importance de l'organisation d'un système d'enregistrement centralisé des données vaccinales et sur l'évolution actuelle du registre vaccinal initié par la Direction santé de la FWB en 2014.**

Pourquoi organiser un registre de vaccination ? Nous retiendrons les éléments suivants :

- conserver en source authentique l'information vaccinale d'un sujet indépendamment de la multiplicité des vaccinateurs au cours de la vie ;
- éviter la sur-vaccination par ignorance du statut vaccinal ;
- conserver l'information sur le type de vaccin et le numéro du lot ;
- permettre une surveillance des effets indésirables ;
- permettre l'identification d'un groupe de sujets ayant reçu un même vaccin.

Le développement et l'implantation d'un registre de vaccination en FWB sont devenus une priorité pour le programme de vaccination suite à l'introduction de la vaccination HPV à l'adolescence, conformément au protocole d'accord entre l'autorité fédérale et les autorités régionales et communautaires du 26 septembre 2009 (ART 17 : *les communautés s'engagent à enregistrer les données relatives à la population vaccinée. Les données sont enregistrées de telle façon à pouvoir être traitées conjointement avec les données du Registre du cancer.*)

La plateforme informatique de commandes de vaccins liée à la constitution progressive d'une banque de données vaccinales pour tous les sujets de 0 à 20 ans, plateforme e-vax, a été initiée en janvier 2014. Elle a été élargie en 2016 à tous les sujets de 0 à 50 ans, suite à l'introduction de la vaccination anticoquelucheuse de la femme enceinte. Les étapes suivantes ont marqué la progression de son implantation :

- le développement et l'implantation d'e-vax dans les pratiques des vaccinateurs ont constitué une priorité du programme de vaccination et ont nécessité de communiquer et de former les professionnels afin de favoriser leur adhésion à l'utilisation du système de commande informatisé et à la constitution d'un registre de vaccination.
- le déploiement informatique pour e-vax s'inscrit résolument dans un contexte de développement d'un Système d'information vaccinal (Immunisation information system) tel que préconisé par l'ECDC et par l'OMS (European Vaccine Action Plan 2015-2020).
- le déploiement d'e-vax a été prévu par phases successives. Il a débuté en janvier 2014 par la cellule vaccination de la DG santé et les équipes SPSE/CPMS-Cf. Le déploiement vers les médecins privés, pédiatres et généralistes ainsi que les hôpitaux, et enfin les consultations de l'ONE et les milieux d'accueil, devait se faire progressivement à partir de septembre 2014 et en 2015.
- un groupe de travail a alors été mis en place par la Direction des Technologies de l'Information (DIT) et Provac pour définir les modalités de l'implantation de l'utilisation d'e-vax dans les consultations.

Malgré toutes les propositions techniques et tous les efforts déployés pour que cet encodage soit rendu possible, les TMS et médecins ONE n'encodent toujours pas les données vaccinales dans le registre de vaccination. En effet, en 2015, le transfert du programme de vaccination à l'ONE, suite aux accords de la Sainte Emilie, a stoppé tout développement et tout travail pour favoriser l'accès et l'adhésion de tous les vaccinateurs à e-vax. L'ONE, préférant favoriser le développement

informatique de son dossier médical interne, a de facto mis son rôle d'opérateur en priorité au détriment de celui de régulateur du programme de vaccination qui venait de lui être confié.

Ainsi, seuls les SPSE et les Centres PMS WBE encodent actuellement systématiquement leurs données vaccinales. Les autres vaccinateurs privés n'encodent que partiellement les données. L'ONE, le plus gros vaccinateur de la petite enfance, quant à lui n'encode aucune donnée.

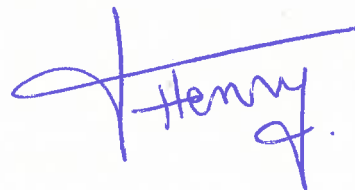
Le travail administratif lié à la mission vaccinale des PSE est particulièrement chronophage. Celui-ci est aggravé par la récolte des données vaccinales éparpillées auprès des parents, des TMS, d'autres SPSE, des médecins traitants. Le fait que les vaccinations de base, administrées par l'ONE, ne soient pas du tout accessibles dans e-vax complique la tâche des SPSE et CPMS-WBE.

Actuellement, dans un contexte d'hésitation vaccinale grandissant, malgré les nouvelles recommandations vaccinales et l'importance soulignée par l'OMS et l'ECDC de disposer d'une banque de données vaccinales pour gérer les programmes de vaccination, force est de constater que la banque de données n'est actuellement pas constituée et est même totalement discréditée par l'ONE.

Les enfants sont, quant à eux, exposés à un risque de sur-vaccination ou de sous-vaccination. Est-ce tolérable dans un contexte d'épidémie de rougeole ou d'oreillons, par exemple, de ne pas pouvoir disposer de données complètes pour la gestion du programme ?

La commission PSE, consciente des enjeux liés à l'importance de la constitution du registre de vaccination réclamé par tous les professionnels, s'émeut de l'immobilisme des 5 dernières années concernant le non encodage et le non transfert des données vaccinales. Elle en appelle à la Ministre de l'Enfance pour s'emparer de ce dossier et relever le défi d'en assurer une gestion rapide et définitive.

12 mars 2020



Fabienne HENRY

Présidente de la CPSE

